

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 septembre 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150000 € : 9000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 150000 € et 350000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350000 € et 700000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 700000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Société DE LAISSARDIERE IMMOBILIER , SAS au capital de 10000 € - Siège social : 67 COURS MIRABEAU 13100 Aix-en-Provence - RCS 13100 Aix-en-Provence n° 932437924 - Carte professionnelle CPI n° 13102024000000120 délivrée par MARSEILLE PROVENCE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.